

Nouvelles réglementations d'accès aux structures sportives du CREPS applicables au 18 août 2023.

Les terrains de Hockey qu'utilise le WHC sont la propriété du CREPS. Ces structures sont louées pour pouvoir être utilisées. Les accès à l'enceinte sportive du CREPS évoluent, par conséquent celle du WHC également. Dans le but de nous conformer à ces nouvelles dispositions, nous mettons en place un règlement intérieur.

Pour que tout se passe bien, que ces règles ne soient pas une contrainte ni pour le WHC ni pour ses adhérents, ni pour les extérieurs, nous demandons à chacun de lire attentivement ce règlement, de poser les questions nécessaires à la bonne compréhension et nous aider à appliquer et faire appliquer celles-ci avec la meilleure des bienveillances possibles.

Une association se nourrit de ce que ses membres lui apportent. Construisons ensemble un club de hockey convivial en appliquant les principes de la charte du Wattignies Hockey Club.

Il s'agira donc pour tous d'évoluer dans un cadre sécurisé et sécurisant et sera également l'opportunité de se concentrer à 100% sur l'apprentissage pour nos encadrants.

Ces nouvelles dispositions sont instaurées et applicables dès à présent pour tous les adhérents du Wattignies Hockey Club.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

1. Dispositifs
2. Accès et présence
3. Identification
4. Zonage
5. Charte
6. Mesures en cas de non-respect

1. Dispositifs

- **Le PASS = votre carte d'accès aux structures du CREPS.**

Les joueurs pourront au choix être munis de leur licence ou d'un pass pour accéder au CREPS. À la suite de votre adhésion en ligne ou au club vous recevrez dans un mail de ffhockey.org votre identifiant et mot de passe. Vous pourrez accéder à votre compte et imprimer votre licence ; Sinon allez sur [Créer son pass](#)

Les non-joueurs parents devront présenter leur carte de membre. Créer dès à présent votre carte de membre via HelloAsso en cliquant sur ce lien : [Créer son pass](#)

2. Accès & Présence sur les terrains du CREPS

- **Accès au CREPS**

Les accès au CREPS via l'entrée principale ou via l'accès portillon sont interdits en dehors des créneaux réservés par le Club auprès du CREPS. Aucune présence n'est autorisée en dehors des horaires réservés pour le Club.

Le PASS n'est pas une autorisation à accéder en permanence aux structures du CREPS mais le moyen de vous identifier à l'accueil du CREPS ou au portillon côté WHC.

- **Accueil entraînements / stages**

5 à 10 minutes avant le début de l'entraînement au niveau du portillon côté club house.

Au-delà le portillon sera fermé, l'accès aux terrains se fera par l'accueil du CREPS, en présentant votre PASS.

- ➔ *Le portillon devra être systématiquement fermé une fois l'accueil terminé.*

- **Fin des entraînements**

Tous les entraînements se termineront à **21H30**. Le portillon et l'entrée/sortie côté CREPS seront définitivement fermés à clé à 21H45.

- ➔ *Quelle que soit l'heure du dernier entraînement, le portillon devra être fermé à clé à la fin du dernier entraînement.*

3. Identification

Toute personne pénétrant sur l'enceinte du CREPS et sur la zone du WHC doit être identifiée et identifiable

- **Entraînements**

Être munis de son Pass :

Joueurs : présentation de Licence ou PASS

Parents* : présentation de Carte de membre (Non autorisés pour les stages sauf demande des encadrants)

Extérieurs : non autorisés

*Les parents/accompagnants souhaitant assister aux entraînements devront préalablement demander l'accord à l'entraîneur. Afin de garantir la qualité d'apprentissage des joueuses/joueurs, l'entraîneur se réserve le droit de ne pas accepter pour toute la saison ou ponctuellement, n'y voyez rien de mal plutôt le bien pour vos enfants.

- **Stages**

Présentation du QR code spécifique au stage obtenu à la fin de l'inscription (les invitations à s'inscrire aux stages sont directement envoyées par mail aux catégories concernées.)

- **Matches**

Joueurs = Licence ou PASS / Parents = PASS / Extérieurs* = accès autorisé sur présentation du PASS

*Matches du samedi accès équipes visiteuses par l'entrée principale du CREPS.

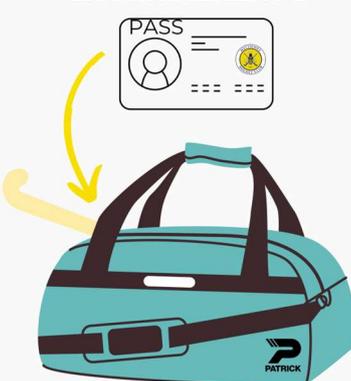
*Matches du dimanche accès des équipes visiteuses via le portillon du club, contrôle des identités/licences/pass.

- **Tournois**

Selon les tournois accès autorisés pour tous via le PASS, toutefois certains tournois se feront sur inscriptions préalables, dès lors un QR code devra être présenté.

=> En résumé, nous devons être capable d'identifier toute personne se trouvant dans l'enceinte à tout moment.

MATCHS & ENTRAINEMENTS



Joueur licencié au WHC

A chaque fois que vous venez au Club vous devez avoir votre pass (ou votre licence) dans votre sac de sport. Contrôle possible à l'entrée.

ACCÈS MATCHS POUR LES NON-JOUEURS



PASS OBLIGATOIRE

Faites votre pass, selon votre situation, parents, bénévoles, comité, extérieur etc...

Sa présentation sera obligatoire à l'entrée portillon

Le règlement intérieur et la charte s'appliquent dans l'enceinte du CREPS merci de les lire attentivement et de les respecter

ACCÈS STAGES* & ÉVÉNEMENTS



Inscription préalable obligatoire

Présentation obligatoire du QR code d'inscription

L'accès aux extérieurs du WHC n'est pas autorisé lors des stages sauf dérogation

*En cas de présence autorisée pour les parents par l'encadrant lors des stages votre pass devra être présenté

4. Zonage du WHC

La zone à disposition du WHC se situe à droite du trait rose sur le plan ci-dessous.

Sur cette zone, et toute l'enceinte du CREPS par conséquent, il est strictement interdit :

- de vapoter et fumer
- pique-niquer
- les animaux même tenus en laisse, à l'exception seule des chiens d'assistance et guides de personnes mal/non voyantes
- laisser le portillon ouvert en dehors des cadres définis dans ce règlement
- dégrader le matériel
- jouer sur les terrains sans encadrant.



5. LA CHARTE DU WHC

LE RESPECT

- Je suis à l'heure aux entraînements et aux matchs
- J'écoute les conseils de mon éducateur/coach et j'accepte ses décisions
- Je respecte les règles du jeu et de sécurité, mes partenaires et le matériel
- En match, je respecte l'équipe adverse et je ne conteste pas les décisions des arbitres
- J'aide à ranger le matériel et je laisse propre le vestiaire
- Je respecte les infrastructures de mon club et des clubs adverses

L'ENGAGEMENT

- Mon engagement doit être sportif et positif et ne pas nuire aux autres
- Je suis engagé dans un collectif inscrit en compétition, un calendrier des rencontres est disponible sur le site internet du club et de la fédération
- Je planifie mon emploi du temps pour être présent à toutes les dates
- Je m'entraîne régulièrement avec mes coéquipiers selon les directives de mon entraîneur

LA POLITESSE

- Je dis bonjour et au revoir à mes éducateurs, à mes coéquipiers, aux parents de mes coéquipiers, présents pour soutenir toute l'équipe, aux joueurs, aux parents des clubs opposés, aux arbitres, au personnel du CREPS.
- Je préviens mon entraîneur le plus vite possible si je ne peux venir à un match ou à un entraînement, ou pour un retard.
- Je surveille mon langage sur le terrain.
- Je dois rester maître de mon comportement en toute circonstance.

L'ESPRIT SPORTIF

- C'est le collectif qui met en avant les individualités et pas l'inverse.
- J'affiche un état d'esprit sportif en recherchant la fraternité, la solidarité et en faisant preuve de tolérance et bienveillance.
- Je montre ma motivation et mon goût de l'effort, en faisant preuve de courage, de combativité et de rigueur afin de me dépasser et de progresser.
- Je sais me remettre en question.
- Le jeu est plus important que l'enjeu.
- Je motive et encourage mes coéquipier(e)s que ce soit dans les victoires ou les défaites. Ensemble on gagne, Ensemble on perd.
- Je respecte les règles du jeu, les arbitres, les équipes adverses.

MON CLUB / TON CLUB / NOTRE CLUB

- Je participe aux actions de mon club (soirées, tournois, tombola, stages, etc.) Je suis fier de mon club et le montre.
- Je suis le représentant du club et de ses valeurs.
- Je porte la tenue officielle en match.

6. *Mesure en cas non-respect*

Le non-respect de ce règlement mettrait en grande difficulté votre club en engageant sa responsabilité.

C'est pourquoi nous comptons vivement sur vous tous pour le respecter.

Le non-respect de ce règlement par un adhérent, ou toute autre personne, pourrait entraîner un recadrage, avertissement, exclusion temporaire ou définitive du WHC, sans remboursement ou contrepartie financière.